

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

**N°2024-02-T1**

**SÉANCE DU 25 JANVIER 2024**

**Date de convocation du conseil d'administration :** 19 janvier 2024

**Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance :** 17

**Présidente de séance :** Madame Laure DESCHAMPS

**Membres présents :** Mme Laure DESCHAMPS ; M. Christian GORISSE ; Mme Patricia GARCIA ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; M. Benoit SECHET ; Mme Myriam RAFFARA ; Mme Hélène DROMARD ; M. Jean-Claude GAUD ; M. Christophe PERRIN ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Patricia GARCIA

**Membre absent ayant donné pouvoir :** M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS.

**Membres absents :** Mme Marie Pierre BERAUD SUDREAU ; Mme Florence ASTI LAPPERIERE ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Géraldine BALLIGAND

**OBJET :** FUSION DES BUDGETS ANNEXES DE L'EHPAD ET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LOUISE COUCHEROUX

La signature au 1<sup>er</sup> janvier 2022 du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CP.O.M.) sur la période 2022-2026 nécessite une présentation budgétaire depuis l'année 2022 commune des deux structures que sont l'EHPAD et l'accueil de jour qui lui est adossé et le budget de la résidence autonomie Louise Coucheroux.

L'impact de cette nouvelle présentation de maquette globale est de devoir présenter la délibération de chacun des budgets sous le format d'un Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.).

La maquette budgétaire de l'E.P.R.D. fait apparaître depuis 2022 les activités de :

- L'EHPAD
- L'accueil de jour
- La résidence autonomie.

La législation impose que cette maquette, commune à ces trois activités de ces deux structures, soit envoyé aux deux principaux financeurs de ces établissements que sont l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Métropole de Lyon.

Agence Régionale de Santé  
069-216900811-20240205-2024-02-T1-DE  
Date de réception préfecture : 05/02/2024

La collectivité peut ainsi regrouper l'ensemble de ces opérations au sein d'un seul budget, divisé en services, et formalisé dans un EPRD, comme imposé par la législation.

Conformément aux préconisations de la DGFIP, la solution la plus simple est l'intégration du budget Résidence autonomie (FRPA) dans celui de l'EHPAD en 2024, qui prendra désormais la dénomination Centre Louise Coucheroux.

Cette intégration comptable et budgétaire sera faite par le SGC de Caluire à réception de la présente délibération rendue exécutoire.

Vu la délibération n°2022-28-T1 portant nouvelle présentation de l'E.P.R.D.,

Vu le C.P.O.M. signé le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour la période 2022-2026,

-----  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 14 voix pour

- **Prononce la fusion des deux budgets annexes EHPAD et FRPA,**
- **Dit que le budget fusionné s'appellera désormais Budget Centre Louise Coucheroux**
- **D'autorise le Président du CCAS à procéder à tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

déposé le 05 FEV. 2024  
 transmis le 05 FEV. 2024  
Affiché, le 05 FEV. 2024

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 05 FEV. 2024

Le président  
Pour le président,  
La vice-présidente du C.C.A.S

  
Laure DESCHAMPS  


Certifié exécutoire le 05 FEV. 2024

Le président  
Pour le président,  
La vice-présidente du C.C.A.S

  
Laure DESCHAMPS  


CCAS d'Écully – Conseil d'Administration du 25-01-2024

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20240205-2024-02-T1-DE  
Date de réception préfecture : 05/02/2024

délibération n° 2024-02-T1